

**PLAN D'ACTION**  
**Protocole d'entente des langues officielles en éducation**  
**(PLOÉ)**

## Introduction

Dans le cadre du Protocole d'entente conclu entre le ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles et le gouvernement des différentes provinces, le Conseil scolaire francophone établit tous les cinq (5) ans, un plan d'action dont les initiatives ont pour objectif de favoriser l'épanouissement de la communauté francophone à l'intérieur des plus de 40 établissements sous sa juridiction.

Le nouveau plan d'action s'applique aux années 2018-2023. Dans la programmation budgétaire, mais également éducative, du Conseil scolaire francophone, le nouveau plan d'action joue un rôle essentiel. Il participe au succès du Conseil scolaire francophone, seul habilité à offrir le programme francophone dans la province (Loi scolaire : 166.25, division 4 « *Francophone educational program* ») qui connaît depuis sa création, une augmentation constante de ses effectifs (1997 : 1 750 élèves ; 2018 : 6 086 élèves).

L'importance du plan d'action a incité les deux derniers Conseils d'administration du CSF (2011 – 2014 et 2014-2018) à modifier le processus d'élaboration et d'imputabilité. Deux principes ont été avancés : collaboration et transparence.

Ce document a pour objectif d'accompagner la présentation du futur plan d'action 2018-2023. Il abordera trois rubriques distinctes. Tout d'abord, il paraît nécessaire de présenter le contexte et le cadre du processus d'élaboration souhaité par le Conseil d'administration en charge. Puis, certaines informations seront apportées afin d'expliquer le mécanisme de rédaction du nouveau plan d'action. Enfin, le nouveau plan d'action, 2018-2023, sera dévoilé pour approbation par le Conseil d'administration du Conseil scolaire francophone.

En conclusion, suite à cette présentation, le directeur général adressera quelques commentaires.

## Contexte et cadre du processus d'élaboration

Les deux derniers Conseil d'administration ont voulu jouer un rôle actif dans l'élaboration du nouveau plan d'action de l'Entente Canada-Colombie-Britannique, enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle.

Ils ont souhaité diriger leurs actions dans deux (2) grandes orientations :

- Auprès du ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles ainsi que du ministère de la Colombie-Britannique;
- Dans le processus d'élaboration du plan d'action au sein du Conseil scolaire francophone.

### a) Actions auprès des ministères

- Niveau fédéral

Suite à la comparution du directeur général et du secrétaire trésorier du CSF, le 31 mai 2017, le Comité sénatorial aux langues officielles publiait son rapport au sujet des défis rencontrés par la communauté francophone de la Colombie-Britannique.

[https://sencanada.ca/content/sen/committee/421/OLLO/reports/OLLO\\_2017-03-29\\_Interactive\\_e.pdf](https://sencanada.ca/content/sen/committee/421/OLLO/reports/OLLO_2017-03-29_Interactive_e.pdf) Ce rapport présente 17 recommandations pour l'épanouissement de l'éducation francophone en Colombie-Britannique.

Le 20 novembre 2017, la présidente du CSF interpellait l'Honorable Rob Fleming, ministre de l'Éducation à ce sujet ([Annexe 1](#));

Le 20 juin 2017, la présidente du CSF faisait parvenir une lettre à l'Honorable Mélanie Joly, députée ministre du Patrimoine canadien et à M. Sean Casey, député secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, afin de les informer au financement octroyé pour l'enseignement du français comme langue première ([Annexe 2](#));

En juin 2017, les représentants du CSF (présidente, vice-président, directeur général, secrétaire trésorier), lors d'une rencontre de consultation avec les représentants du ministère de l'Éducation (directrice du bureau de l'éducation en français) indiquaient clairement les difficultés rencontrées par le CSF dans la gestion de l'Entente (Celles-ci étaient réitérées lors d'une rencontre suivante, le 11 mai 2018 ([Annexe 3](#));

Le 20 octobre 2017, les présidentes du Conseil scolaire francophone, de la Fédération des Francophones de la Colombie-Britannique et de la Fédération des parents francophones de la Colombie-Britannique faisaient parvenir une lettre à l'Honorable Rob Fleming, ministre de l'Éducation, afin de le sensibiliser à la situation du transfert des fonds fédéraux dans le cadre de l'éducation du français Langue minoritaire en Colombie-Britannique ([Annexe 4](#)).

#### **b) Processus d'élaboration du plan d'action**

En 2013, le Conseil d'administration du CSF instaurait quatre (4) recommandations visant à l'élaboration des nouveaux plans d'action (voir annexe : Septembre 2014).

- i. Participation de tous les partenaires membres du CCE (aujourd'hui CCCA) à l'élaboration du plan d'action;
- ii. Nécessité que le Plan stratégique du CSF soit au cœur de l'élaboration du plan d'action;
- iii. Importance que les initiatives proposées s'inscrivent dans une projection de cinq (5) années;
- iv. Limitation du nombre des initiatives à des fins d'utilisation maximale des ressources.

Le directeur général du CSF mettait en place une planification dans le cadre du processus d'élaboration du plan d'action du Protocole d'entente des langues officielles en éducation ([Annexe 5](#)).

##### Septembre à décembre 2017

Collecte de projets d'initiatives auprès des différents services du bureau central du CSF.

##### Janvier à juin 2018

Rencontres des équipes de collaboration : direction générale / services du bureau central / partenaires membres du CCCA.

##### 28 septembre 2018

Remises des suggestions des partenaires membres du CCCA.

##### Octobre 2018

Présentation et vote du Conseil d'administration du CSF du nouveau plan d'action 2018-2023

## Commentaires au sujet de l'élaboration du plan d'action 2018-2023

En accord à la volonté du Conseil d'administration d'une collaboration maximale des partenaires membres du CCCA, un système collaboratif efficace a été instauré.

### a) Transparence

Mise à jour régulière du processus d'élaboration lors des rencontres du CCCA et des rencontres publiques du CA.

- ✓ 27 novembre 2017 : 4.3 présentation de la grille de travail PLOÉ;
- ✓ 13 février 2018 : 3.2 mise à jour du travail et planification de la rencontre du 8 mars 2018;
- ✓ 26 mars 2018 : 3.2 compte rendu de la rencontre du 8 mars 2018;
- ✓ 11 juin 2018 : 3.3 compte rendu de la rencontre du 4 juin et mise à jour des derniers déroulements.

Rencontres avec partenaires membres du CCCA.

- ✓ 8 mars 2018
- ✓ 4 juin 2018

### b) Collaboration

Mécanisme d'élaboration du nouveau plan d'action.

- ✓ Volonté de présenter le catalogue intégral des initiatives proposées;
- ✓ Possibilité d'ajouter des initiatives;
- ✓ Volonté de considérer chaque partenaire membre à égalité avec chacun des autres partenaires membres;
- ✓ Volonté de privilégier les initiatives obtenant le plus d'adhésions de la part de l'ensemble des partenaires membres (initiatives de 1<sup>er</sup> choix, initiative de 2<sup>nd</sup> choix);
- ✓ Volonté de répondre à chaque priorité et orientation du plan stratégique du CSF.

Plan stratégique	Nombre d'initiatives PRÉSENTÉES	Nombre d'initiatives RETENUES
<b>Priorité 1</b>		
Orientation A	11 (22)	5 (23)
Orientation B	18 (36)	6 (28)
<b>Priorité 2</b>		
Orientation A	4 (8)	2 (9)
Orientation B	3 (18)	5 (23)
<b>Priorité 3</b>		
Orientation A	3 (6)	1 (5)
Orientation B	4 (8)	2 (9)

NB<sub>1</sub> : Présence de rationnel de la part de certains partenaires membres du CCA justifiant leur choix de financement de certaines initiatives.

NB<sub>2</sub> : Recommandation de deux partenaires membres (SEPF, FPFBC) de reporter l'adoption du nouveau plan d'action au prochain Conseil d'administration du CSF qui sera élu le 20 octobre 2018.

## Plan d'action 2018-2013

NB : Le directeur général indique la possibilité de reporter d'une façon plus homogène les différentes initiatives retenues au sein des cinq (5) domaines établis par le ministère du Patrimoine canadien et des langues officielles.

### Recommandation :

Le directeur général recommande que : le Conseil d'administration du CSF adopte le nouveau plan d'action du Protocole d'entente des langues officielles en éducation 2018-2023.

## Conclusion

L'élaboration de chaque plan d'action du Protocole d'entente des langues officielles en éducation représente pour le Conseil scolaire francophone un moment important de son développement.

Outre la possibilité de bénéficier de sommes supplémentaires lui permettant d'offrir à ses élèves des initiatives destinées à équilibrer la situation minoritaire, le plan d'action représente la reconnaissance de l'existence de la minorité francophone en Colombie-Britannique.

Si l'élaboration du Plan d'action 2018-2023 répond à ces deux qualités, il est néanmoins unique dans son processus. Pour la première fois de l'histoire du CSF, un Conseil d'administration a souhaité la transparence et la collaboration dans sa réalisation. Celles-ci avaient été à maintes reprises souhaitées, comme lors des sessions de comparution devant le Comité sénatorial sur les langues officielles en novembre 2016. Elles ont permis aux partenaires de s'exprimer, même si certains défis ont surgi.

Il est souhaitable que les futurs Conseils d'administration poursuivent cette expérience.